

Compte-rendu de séance du conseil municipal Séance du 20 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 13 juillet 2020

Présents : Françoise LAPERGUE – Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Aurélie POUJADE – Guilhem BOUCHER

Secrétaire de séance : Marc RICHARD

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du budget communal 2020
- 2) Révision des tarifs concessions et locations salle des fêtes
- 3) Validation du choix du fournisseur pour le défibrillateur
- 4) Dégrèvement CFE

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Convention de mise à disposition de l'agent administratif conclu avec la commune de Lauzès
Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020 : 2020/15

Mme le Maire présente le budget 2020 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	138 002.65 €
Recettes de fonctionnement :	111 620.00 €
Report en 002	26 382.65 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 138 002.65 € en équilibre

Dépenses d'investissement :	53 110.00 €
Recettes d'investissement :	68 437.49 €
(Restes à réaliser 2019 compris)	
Repart en 001 (négatif)	15 327.49 €

Soit un total pour la section d'investissement de 68 437.49 € en équilibre
Le total du budget s'élevant à 206 440.14 €

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2020 à l'unanimité.

ETUDE DES TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire propose au nouveau conseil d'étudier les tarifs en vigueur sur la commune.

Concession cimetièrre 115 € : inchangé

Concession columbarium : 500 € : inchangé

Location sdf tarif habitants de Lentillac : 65 € tout compris inchangé

Location sdf tarif hors commune : 150 € la salle + 70 € cuisine inchangé

Location sdf pour les associations : 15€ inchangé

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de consulter les communes alentours afin de connaître leurs tarifs. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE DEFIBRILLATEUR : 2020/16

Mme le Maire présente au Conseil cinq devis pour l'achat d'un défibrillateur pour la commune. Mr Delpech a étudié l'ensemble des offres et son choix se porterait sur l'offre de Defibtech pour 1700€50 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité le choix du devis de Defibtech et autorise Mme le Maire à le signer et à le retourner. Ce programme étant prévu au BP 2020

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DE SECTEURS PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE : 2020/17

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettant au conseil d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le village de vacances du Mas del Pech a vu son carnet de commande totalement annulé durant la crise sanitaire et il y aura des pertes sur les recettes attendues pour la pleine saison. L'arrière-saison n'étant pas encore sûre de voir sa clientèle totalement autorisée à circuler du fait d'une éventuelle deuxième « vague d'épidémie ».

Vu la 3^e loi de finances rectificative pour 2020

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite

ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ; et charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNE DE LAUZES : 2020/18

Mme le Maire expose au Conseil les difficultés rencontrées par les nouveaux Elus de la commune de Lauzès du fait du départ de la secrétaire actuellement en place à Lauzès. Mme Copoix étant en mesure de les aider à produire le budget et traiter les affaires comptables courantes jusqu'à l'arrivée de leur nouvelle secrétaire (puisque ayant été en poste durant 10 années à Lauzès).

Mme le Maire, avec l'accord de Mme Copoix, a proposé aux Elus de Lauzès de mettre à leur disposition quelques heures qui seront nécessaires à la bonne marche de la commune et pour ce faire, une convention de mise à disposition de personnel communal doit être signée avec la commune de Lauzès afin que les heures effectuées puissent être facturées à Lauzès selon le coût réel salaire et charges.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette mise à disposition et autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Arrosage commune : un devis a été demandé afin d'installer une pompe automatique dans le puits jouxtant le domaine de la mairie. La récupération des eaux pluviales sera étudiée.
- Il y aurait une possibilité de subvention pour les travaux du cimetière. Mme le Maire va se renseigner.

Le prochain conseil municipal est programmé au 21.09.2020.

L'ordre du jour comportant quatre délibérations étant épuisé, La séance est levée à 00h

Fait à Lentillac du Causse,

Le 6 août 2020

Le Maire

Françoise LAPERGUE



